

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Straumann, Mme Meunier, Mme Beauvais, M. Masson, M. Leclerc, M. Bony, M. Cinieri, M. Le Fur, M. Cattin, M. Viala, Mme Bassire, M. Deflesselles, M. Bazin, Mme Poletti, Mme Louwagie, M. Fasquelle, M. Ramadier, M. Lurton, Mme Valentin, M. Vatin, M. Viry, M. Manuel et M. Abad

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 31 décembre 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les capacités de la France à réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2035 malgré l'augmentation attendue de l'usage des voitures électriques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La consommation électrique du parc automobile des particuliers en France pourrait atteindre 34 TWh, soit la consommation électrique de tout le Danemark. Le réseau électrique sera-t-il à même de répondre à la demande ? Faudra-t-il craindre des coupures d'électricité ou envisager la construction de nouvelles centrales nucléaires ? De nombreuses questions se posent sur le sujet.

Aussi, alors que le Gouvernement propose de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2035, il est proposé à travers cet amendement de demander au Gouvernement un rapport d'ici le 31 décembre 2025 afin de savoir si cet objectif est compatible avec l'augmentation de la consommation d'électricité liée au développement de la voiture électrique.